



Qui doit régler les frais?

Par **beloche**, le **21/05/2014** à **21:03**

Voilà ma maman c'est donné la mort au mois de mars, elle était divorcée de mon père. Le compte bancaire étant bloqué je voulais savoir comment ca se passe car il y a des choses encore a réglé, comme les travaux de sa maison dont elle était locataire (les pompiers ont du forcer la baie vitrée pour pouvoir entrer) EDF, emprunt voiture... Nous n'avons pas pris de notaire. Comment ca se passe pour régler tous ca? Est ce que c'est a nous de régler les frais ou est ce que ca sort du compte de ma maman. On est 3 enfants. Faut il prendre un notaire ou pas?

Désoler si je m'exprime mal et s'il y a des fautes

Par **Legalacte**, le **21/05/2014** à **22:53**

Bonjour,

Vous devez passer par un notaire qui s'occupera de la succession et paiera toutes les dettes et vous reversera l'éventuel surplus, si il en reste.

Par **janus2fr**, le **22/05/2014** à **08:22**

Bonjour,

Le notaire n'est pas obligatoire s'il n'y a pas de biens immobiliers dans la succession, mais vous pouvez en mandater un si vous le souhaitez.